

République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240215-20240202-DE



Séance du 15/02/2024

- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 1
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/02/2024
Date d'affichage : 12/02/2024

Objet de la délibération : 2024-02-02

Modification du rang des adjoints en place

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Nadine BOJANEK, Mme Sophie HEDOIN, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Françoise MAILLOT, Mr Fleiter Cédric

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON,

Secrétaire de séance : Mr Pascal BALLAN

Le 15 février 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 février 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 et L 2122-8

Vu la délibération du 23 mai 2020 élisant M. Didier SIMON, maire de Château-Porcien

Vu la délibération du 23 mai 2020 élisant les adjoints au Maire.

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par M. Pascal BALLAN à M. le Maire, et acceptée par lui ainsi que par Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 7 février 2024.

Considérant que suite à la démission de M. Pascal BALLAN, le conseil municipal à décider de réduire le nombre d'adjoints au Maire à deux.

Chaque adjoint, à partir du rang auquel figurait M. Pascal BALLAN, remonte ainsi sur le rang immédiatement supérieur, dans l'ordre des adjoints.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Vote : Contre : Abstentions : Pour :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le



ID : 008-210800983-20240215-20240202-DE

